

courant d'immigration se porter du Dakota et du Minnesota au Nord-Ouest.

Je regrette de dire que le mouvement a été en sens inverse, mais je ne m'en enorgueillie pas. Les habitants de cette partie du pays ne cherchent pas de griefs, comme voudraient nous le faire croire les honorables membres de la droite. On nous a accusés de manquer de loyauté.

Or, je ne pense pas que ces habitants soient loyaux; je ne pense pas qu'il y ait, dans la Confédération du Canada, de sujets plus loyaux qu'il y en a aujourd'hui dans la province du Manitoba; mais, tout en étant loyaux, comme corps, envers la Confédération, ils sentent qu'ils doivent être loyaux envers eux-mêmes, et ils ne considèrent pas que le fait de faire valoir leurs griefs constitue un acte déloyal.

Comme je l'ai déjà dit, ce droit élevé imposé sur les instruments aratoires, est une grande injustice. Si nous avions dans cette partie du pays des fabricants qui pourraient produire ces instruments, ils pourraient avoir part aux avantages du tarif tout comme les fabricants d'Ontario; mais il n'en est pas ainsi, et je crois que le haut tarif protecteur fait tort au grand nombre pour l'amour du petit nombre, et cela est surtout le cas pour le Nord-Ouest, où nous n'avons pas de fabricants.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons besoin de certaines machines que l'on ne fabrique pas aussi bien au Canada, qui ne sont pas aussi appropriées à nos prairies, et ne valent pas autant que celles que nous pourrions nous procurer aux États-Unis, et conséquemment, nous avons à payer le droit et à importer ces articles des États-Unis. Il y a divers articles de ce genre, tels que les machines à vapeur qui brûlent la paille, pour les batteuses; les lieuses de Deering et autres. Pas plus tard que vendredi dernier, un manufacturier important d'Ontario, qui vendait la lieuse de Deering au Nord-Ouest, m'a dit qu'il y avait au sujet des habitants du Nord-Ouest quelque chose de singulier qui pouvait difficilement s'expliquer; c'est qu'il pouvait, chose étrange, vendre cette machine américaine \$30 de plus que la machine canadienne. La raison de ceci c'est que, dans cette contrée, on est obligé d'enlever une forte récolte en très peu de temps, et que pour cela, on a besoin des meilleures machines, quand même elles coûtent plus cher.

Pour cette raison, les habitants ne s'attachent pas à \$20 ou \$30 sur le prix d'une machine, lorsqu'ils ont à enlever leur récolte, probablement en quelques jours; car s'il y avait quelque défaut dans la machine, ou si cette dernière se brisait, parce que le fabricant n'aurait pas eu d'expérience dans leur fabrication, ils seraient exposés à perdre une grande partie de leur récolte. Je pourrais aussi ajouter qu'autrefois la province du Manitoba avait un tarif spécial, et je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi aujourd'hui.

Le premier ministre a dit qu'il n'était pas possible de faire un tarif spécial pour une province en particulier, mais nous savons que, pendant quelque temps après l'entrée du Manitoba dans la Confédération, le tarif n'a été que de 4 pour 100.

Or, comme il n'y a pas de manufacturiers dans cette province, et que nous sommes obligés d'importer tous nos instruments aratoires d'Ontario ou des États-Unis, je crois qu'il est injuste que cette province n'ait pas un tarif spécial. La province du Manitoba est dans une position particulière, en ce sens que, depuis son entrée dans la Confédération, elle a eu à payer plus qu'aucune autre province, en proportion de ce qu'elle a reçu: Je vais citer les chiffres pour les dix dernières années:—

Manitoba, revenu net.....	\$3,858,938
Colombie-Britannique.....	2,753,588
Balance en faveur du Manitoba.....	\$1,103,350
Manitoba.....	\$3,858,938
Ile du Prince-Édouard.....	535,559
Balance en faveur du Manitoba.....	\$3,323,383

Déboursés faits par le gouvernement fédéral :

Colombie-Britannique.....	\$2,793,543 35
Manitoba.....	1,541,448 10
	<u>\$1,252,095 20</u>

Excédant des contributions du Manitoba sur celles de la Colombie-britannique.....	\$1,103,350 92
Recettes en moins.....	1,252,095 20
	<u>\$2,355,446 12</u>

Excédant de la valeur du Manitoba sur la Colombie-britannique, pour le Canada. Déboursés faits par le gouvernement fédéral :

Ile du Prince-Édouard.....	\$2,249,920 15
Manitoba.....	1,541,448 10
	<u>\$1,708,472 05</u>

Excédant des contributions du Manitoba sur celles de l'Ile Prince-Édouard.....	\$3,323,383 73
Recettes en moins.....	1,708,472 05
	<u>\$5,031,855 78</u>

Excédant du profit que le Manitoba rapporte au Canada sur l'Ile du Prince-Édouard.

Je vais maintenant donner les sommes produites par le revenu des dix dernières années, bien qu'il soit probable que ces chiffres ne placent pas le Manitoba dans une position aussi avantageuse que celle qu'il devrait occuper relativement aux deux ou trois premières années qui suivront son entrée dans la Confédération. Voici la proportion des revenus nets et les frais d'administration des diverses provinces durant les dix dernières années :

	Revenus nets.	Frais d'administration.
Nouvelle-Ecosse.....	\$10,611,798.30	\$6,198,833.64 ou 1/2 profit.
Nouveau-Brunswick.....	8,053,128.40	6,149,296.25 ou 1/2 " "
Colombie-Britannique.....	6,559,131.30	2,793,543.30 ou 1/2 " "
Ile du Prince-Édouard.....	535,559.19	2,249,920.15 ou 4/5 perte.
Manitoba.....	3,858,938.92	1,511,448.10 ou 2/3 profit.

Voici le tableau des contributions par tête, fournies au Canada par les diverses provinces, pendant les dix dernières années :

Ontario.....	\$ 31.46; moyenne par année \$ 3.14 1/2
Québec.....	51.65 " " 5.16 1/2
Nouvelle-Ecosse.....	34.89 " " 8.48 1/2
Nouveau-Brunswick.....	42.10 " " 4.21
Manitoba.....	107.62 " " 10.76 1/2
Colombie-Britannique.....	172.76 " " 10.27 1/2
Ile du Prince-Édouard.....	24.14 " " 2.41 1/2

Ceci démontre que la contribution de chaque Manitobain au trésor fédéral est double de celle d'un habitant de Québec, deux fois et un tiers celle d'un habitant du Nouveau-Brunswick, trois fois celle d'un habitant de la Nouvelle-Ecosse, trois fois et un quart celle d'un habitant d'Ontario, et quatre fois et un quart celle d'un habitant de l'Ile du Prince-Édouard. Je crois que le Manitoba contribuant dans cette proportion au revenu du Canada, le gouvernement pourrait juger à propos de faire un tarif spécial pour cette province.

A part les instruments aratoires, je pourrais mentionner un autre article au sujet duquel le tarif pèse lourdement sur le Manitoba; je veux parler des conserves alimentaires. Je lirai à ce sujet ce que dit M. Mackenzie, président de la Chambre de Commerce de Winnipeg :

L'industrie des conserves alimentaires est peut-être une des industries manufacturières les moins importantes des provinces de l'Est, et j'en parle tout autant pour montrer jusqu'à quel point le gouvernement est disposé à écouter et à accorder les demandes que lui font les habitants de l'Est—ce qui contraste entièrement avec la manière dont il accueille les demandes du Manitoba—que pour faire voir combien est énorme la protection donnée aux conserves de fruits, et combien cette protection